

Exercice 2001 - Société d'Economie Mixte Micropolis - Rapport des administrateurs au Conseil Municipal

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'article L 1524.5 (7^{ème} alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux Conseils d'Administration des Sociétés d'Economie Mixte.

En application de ces dispositions, MM. FOUSSERET, MARIOT, Mme CHAUVET, M. RENOUD-GRAPPIN, consultés au préalable, vous communiquent les informations qui suivent, tirées du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 24 juin 2002.

A - Activités de la SEM Micropolis

Le rythme biennal de certains salons (Micronora notamment) a généré une réduction du nombre des événements organisés par la SEM en 2001.

La manifestation la plus fréquentée demeure la Foire Comtoise qui représente environ le tiers du chiffre d'affaires.

L'exploitation de la salle de spectacles a permis d'accueillir 17 concerts ainsi que les représentations musicales (54) de la Foire Comtoise et du Salon de la Mariée. Elle a également permis l'accueil de congrès, conventions, etc.

Durant l'année 2001, aucun jour de fermeture du site n'a été enregistré.

B - Comptes de l'exercice 2001

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 3,39 M€ contre 3,96 M€ en 2000. A noter que le budget prévisionnel était construit avec un chiffre d'affaires de 3,05 M€, baisse liée au niveau d'activité des années impaires.

Le résultat net après impôt s'établit à 30 097 € contre 61 361 € en 2000.

La SEMM consolide, par ce résultat, ses fonds propres et maintient la constitution de provisions significatives pour renouvellement des immobilisations et pour grosses réparations.

En 2001, elle a effectué pour 221 498 € d'investissements.

La SEMM a largement accru sa solidité financière qui lui permet d'assumer les aléas d'exploitation et de fréquentation tout en poursuivant le provisionnement pour dépenses d'investissement.

C - Fonctionnement

Au cours de l'exercice 2001, le Conseil d'Administration s'est réuni à trois reprises.

L'Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée une fois, notamment pour approuver les comptes de l'exercice précédent.

«M. LE MAIRE : Nous allons inaugurer le 1er octobre Micronora qui est un grand salon et je vous incite à y aller car c'est vraiment le salon européen des microtechniques. Il y a plus de 500 exposants venus du monde entier et je crois que c'est vraiment une magnifique vitrine pour notre région.

C'est une société qui pour l'instant, j'espère que ça continuera, n'a pas de souci particulier. Vous savez comme ça fonctionne, la SEM gère et c'est le SYMM, le Syndicat Mixte de Micropolis qui investit. Il y a donc une complémentarité entre ces deux structures.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Je n'ai rien à dire sur le fond, sur la gestion financière de la SEM de Micropolis qui, comme on le voit, dégage des excédents. La direction et le personnel, je crois que tout le monde peut s'en rendre compte, font toujours le maximum pour gérer au plus serré et on sait que ce n'est pas toujours facile parce qu'ils ont affaire à des opérations toujours très ponctuelles, très bloquées dans le temps, et ils ont souvent à faire face à une surcharge de travail vraiment très importante sur certaines opérations.

Mon intervention portera sur un autre point puisqu'on aborde Micropolis, sur le fait que c'est un parc qui a besoin, je crois que tout le monde l'a compris, de s'étendre pour être concurrentiel par rapport aux autres parcs d'expositions des grandes villes françaises. C'est vrai qu'on nous place maintenant sans cesse en concurrence entre parcs et qu'on n'hésite pas à faire jouer cet effet concurrentiel et si on ne fait pas d'investissements importants sur ce parc, on risque d'être très vite obsolète, en retard. La Ville et les collectivités ont compris le système actuel. Nous avons donc opté pour une extension du parc et des nouveaux bâtiments vont être construits derrière le parc des expositions actuel. On a fait des investissements très importants, je crois 20 M€ durant les dernières années et pour le futur.

Mon intervention, je la précise un petit peu plus, concerne les places de parking. On a parlé tout à l'heure du stationnement et je souhaite alerter les élus sur ce point. Actuellement ce n'est déjà pas facile de se garer à Micropolis les jours où il y a des très grosses opérations et c'est vrai -on en parlait au Conseil d'Administration- que 50 jours dans l'année vous avez des voitures qui sont obligées de se garer à l'extérieur du parc donc sur la Ville de Besançon elle-même. Aussi avec l'extension du parc et l'arrivée du nouveau pôle d'échanges de Micropolis qui va priver encore d'un certain nombre de places puisqu'on a prévu des aménagements pour les bus et je crois qu'en face de Micropolis on pouvait placer à peu près 350/400 voitures, on va se retrouver avec 150 places en vrac. C'est vrai que c'était du stationnement sauvage mais pour ainsi dire officiel puisqu'on voit bien au moment de la Foire, de Micronora ou de Serviter, les voitures se garent n'importe où. Alors ce que je crains, c'est qu'en supprimant les places qui sont au bout du parc et en supprimant cet espace qui est devant Micropolis, on ait un très bon outil de travail, on a payé pour cela et tout le monde l'a compris, mais sans un nombre de places suffisant pour que les gens l'utilisent bien. Donc je souhaite alerter tout le monde là-dessus. Je le dis en tant qu'utilisateur de temps en temps et également en tant qu'administrateur. Je vois les choses des deux côtés donc je les ressens très bien et je crois qu'il faut vraiment être vigilant et surtout se presser parce que le pôle d'échanges est en train de se réaliser, il sera bientôt terminé. Or vous avez des opérations qui arrivent et là je crains qu'on soit un petit peu bloqué. On sait que le parc attire quand même énormément de richesses sur Besançon.

M. LE MAIRE : On a bien compris Monsieur RENOUD-GRAPPIN le sens de votre intervention. Moi ce que je voudrais très simplement vous dire c'est que bien entendu on s'en préoccupe et vous le savez bien au niveau du Conseil d'Administration. Cela dit le parc relais auparavant c'était des voies de circulation, ça ne servait déjà pas au stationnement. C'est vrai qu'il y a un problème de façon très ponctuelle pour quelques jours de l'année, entre autres lorsqu'il y a la Foire Exposition mais ça nous le savons bien. D'un autre côté on ne peut pas construire des parkings sur ce site, au milieu de la ville, en nombre suffisant pour 8 à 10 jours par an, on stériliserait ainsi de l'espace et ça ce n'est pas possible. On est en train d'étudier un certain nombre de solutions. Et puis il y a quand même, c'est pour cela que j'ai remis mon pin's, Ginko et je crois que la solution dans les années à venir, c'est de faire en sorte que nous organisions des navettes. Regardez la Citadelle, quand on a mis en place la navette de la Citadelle, tout le monde a dit que ça ne fonctionnerait pas. Or cela fonctionne très bien, on est même obligé de les doubler parce qu'on flèche, c'est un problème de fléchage. Si en arrivant à Besançon et en suivant le fléchage Citadelle, on se retrouve sur le parking Chamars, on prend les bus qui sont gratuits pour monter à la Citadelle.

Pour le Parc des Expositions, il faut être clair, nous ne pourrions pas construire 3, 4, ou 5 000 places de parking qui seront utilisées 8 jours par an sur ce site en plein centre-ville au milieu des terrains de sport de la Malcombe. Je crois qu'il faut qu'on se dise qu'il y a d'autres solutions, que c'est à nous en liaison avec Micropolis, avec la SEM et son Président, ainsi qu'avec le Directeur, de mettre en place des transports performants sur des lieux à quelque 3 ou 4 minutes du site et des transports gratuits pour faire en sorte que l'on vienne déposer devant le parc de Micropolis les usagers. J'étais dernièrement à Lausanne ; je ne dis pas que c'est parfait mais à Lausanne vous êtes dirigé sur un parking où vous laissez votre voiture et vous prenez un bus qui vous attend.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Je ne suis pas convaincu.

M. LE MAIRE : Monsieur RENOUD-GRAPPIN, vous n'êtes pas convaincu...

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Je ne demande pas 5 000 places mais je pense qu'on est en dessous du seuil minimum.

M. LE MAIRE : Nous allons régler les problèmes pour la majorité des cas. Vous savez très bien qu'au moins pour 80 % des cas, certainement plus, il y a suffisamment de capacités de parkings à l'intérieur du site ou aux alentours proches. Par contre il y a un vrai problème, certainement quand il y a Micronora ou un salon de ce type ou des salons comme la Foire Exposition. C'est partout pareil ! Comprenez bien qu'on ne peut pas stériliser des surfaces pour quelques jours de l'année, il faut trouver une solution rapide, confortable, des transports bien cadencés pour que l'on puisse venir à Micropolis. Vous savez quand vous arrivez de Dole ou de Pontarlier, si vous aviez un bus qui vous attende sur un parking, c'est quelquefois préférable que de tourner en rond pendant un quart d'heure, 20 minutes avant de trouver une hypothétique place pour se garer.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Sur quel parking, Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE : Nous sommes en train d'y réfléchir, maintenant que les transports en commun sont particulièrement performants sur l'ensemble de l'Agglomération ; nous sommes en train de travailler là-dessus.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Il n'y a pas de parkings d'accueil extérieurs ?

M. Pascal BONNET : Je ne comprends pas bien ce que vous dites parce que dans la mesure où Micropolis sera justement un parc relais, je ne vois pas comment on va demander à des congressistes d'aller à un autre parc relais pour venir en bus près du parc relais.

M. LE MAIRE : Non, ils iront en bus directement dans Micropolis.

M. Pascal BONNET : Depuis le parc relais à côté ?

M. LE MAIRE : Non. Attendez...

M. Pascal BONNET : Je n'ai pas tout compris.

M. LE MAIRE : Vous faites exprès de ne pas comprendre ! Imaginons des parkings de périphérie, imaginons par exemple que nous passions un accord avec Géant Casino, dont le parking n'est pas utilisé le dimanche, qu'on flèche parking Micropolis, que les voitures aillent se garer à Géant Casino -je ne leur ai pas demandé mais on peut passer un accord avec eux-, et que des bus vous emmènent et vous déposent devant Micropolis. Vous êtes à 3,5 minutes de Micropolis, vous n'avez pas de problème de locomotion.

M. Pascal BONNET : Ça peut paraître quand même curieux qu'on ait fait le choix d'un parc relais à Micropolis...

M. LE MAIRE : Mais c'est aussi la responsabilité des élus, Monsieur BONNET.

M. Pascal BONNET : ... de faire en sorte que les gens qui viennent à Micropolis pour un congrès aillent à un autre parc relais. Ça sera sans doute difficile à gérer...

M. LE MAIRE : C'est comme ça partout en France.

M. Pascal BONNET : Peut-être.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, je vous pose une question pas polémique : est-ce que vous estimez qu'actuellement on peut stériliser de très très vastes espaces pour servir une vingtaine ou une trentaine de jours par an ? Honnêtement, est-ce que vous pensez que l'on peut le faire ?

M. Pascal BONNET : Non, mais je crois qu'il faut une réflexion globale...

M. LE MAIRE : Vous avez répondu non.

M. Pascal BONNET : Tout à fait mais moi ça me paraît quand même curieux, dans la mesure où il y a une logique de parc relais à Micropolis, que pour ce qui est des congrès, on ne soit pas en mesure de répondre par une offre de stationnement à Micropolis.

M. LE MAIRE : Vous savez très bien que le parc relais de Micropolis est un parc relais pour les transports en commun de l'agglomération.

M. Pascal BONNET : Je le sais bien. Je voulais aussi vous faire remarquer, dans la mesure où vous avez évoqué Micronora et que vous semblez très attentif au Gouvernement RAFFARIN, que vous avez dû noter avec satisfaction que la Ministre de la Recherche inaugurera le prochain Micronora.

M. LE MAIRE : Écoutez, je passe sur les détails de l'organisation de sa visite, parce que je pense que là, à mon avis, il vaut mieux ne pas en parler. Il y a eu déjà un petit problème d'organisation car le jour de l'inauguration, ce qu'on n'avait pas repéré au calendrier de M. RAFFARIN, c'est celui de la rentrée parlementaire. Ils s'en sont rendus compte un peu tard et on a dû tout annuler ; les gamins de Planoise sont désolés parce que je devais leur emmener non pas la ministre mais la cosmonaute. La Ministre vient donc le lendemain, mais j'en suis heureux. En plus je l'ai vue partir dans l'espace, j'ai plein de photos d'elle, je suis heureux et je vais l'accueillir avec beaucoup de plaisir.

M. Pascal BONNET : Elle ne vient pas en fusée, elle n'aura pas de problème de stationnement.

M. LE MAIRE : C'est quelqu'un de remarquable, d'ailleurs je lui transmettrai le bonjour de votre part... mais vous remarquez, elle a peu de crédits, vous avez vu les crédits de la recherche ? Je me demande si elle va rester très longtemps d'ailleurs, car je la connais un peu et c'est une femme de caractère. Je me demande si elle va accepter qu'on lui déduise des crédits. Cela dit, c'est très bien qu'elle vienne. Tout ce qui peut contribuer à valoriser Besançon, c'est bien et je suis très satisfait.

M. Jean-Claude ROY : Dans ce que vous avez dit, il y a deux choses qui me surprennent, c'est d'abord de dire qu'il n'y a pas de salut autre que de venir sur un lieu de manifestation avec une voiture et deuxièmement que sur le délaissé de l'ancienne route nationale 273 il y avait 400 places. Ça veut dire que vous les empilez, parce qu'on n'a jamais pu mettre 400 places à cet endroit, même en serrant beaucoup. Quand on atteignait 200, c'était le grand maxi, et encore, je ne vous dis pas les conflits d'usager que cela

entraînait... Donc ça veut dire que notre système aujourd'hui est complémentaire, on a des points durs pour la foire comtoise, le samedi, le jeudi de l'Ascension et le samedi suivant. Sinon on peut se garer, la Ville fait beaucoup d'efforts, elle aménage des couloirs partout et on fait du stationnement sur voirie. Pour les autres manifestations, on peut jouer sur la complémentarité entre ceux qui viennent avec leur voiture, qui peuvent être des gens de Besançon et ceux qui viennent de villes extérieures, mais on a des lignes régulières qui viennent depuis la gare et qui peuvent amener des gens en 8 minutes, directement, soit à 50 mètres, soit à 200 mètres et dans les deux sens. Donc on a un système qui aujourd'hui est complémentaire et il faut davantage inciter à de nouveaux comportements puisqu'on a organisé un pôle d'échanges et un parc relais sur lesquels vous étiez d'accord, puisqu'on a tous voté ce principe-là, que ça marche et que ça se développe, donc on a intérêt davantage, tous ensemble, à le valoriser, à faire que ce système soit complémentaire à d'autres déplacements, plutôt qu'à toujours polariser sur un manque de stationnement.

M. LE MAIRE : Je suis totalement d'accord avec toi Jean-Claude. Monsieur BOURQUE, c'est sur le même sujet ? Parce qu'on ne va pas refaire un débat sur le stationnement, ce n'est pas l'objectif ce soir.

M. Patrick BOURQUE : Je voulais préciser par exemple que pour aller au Marché de Montbéliard, la SNCF fait des tarifs très réduits. Est-ce que ça ne pourrait pas être pareil pour la Foire à Besançon ou des manifestations comme cela ?

M. LE MAIRE : Ça doit déjà exister. Ce n'est pas idiot, on peut le faire. On a bien compris qu'il y avait un problème de stationnement mais il n'est pas nouveau et nous y sommes très attentifs.

Je vous demanderai un tout petit peu de concentration parce que je sens planer une atmosphère de récréation et comme je n'ai pas sifflé la récréation, je vous demanderai de reconcentrer les uns et les autres vos propos pour que nous puissions avancer».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le présent rapport.

Récépissé préfectoral du 8 octobre 2002.